

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 COMPTE RENDU

Le seize juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Norbert LIVENAIS, Christelle EVAÏN, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, David HOCDE, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Loïc LACROIX, Sophie BALLU, Roger RICARD, Sonia GUIOULLIER, Patricia BOURGEAIS, Sophie DESMIER, Claude JUGE, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Sylvine GAULTIER.

**Étaient absents et excusés** : Aude LECLERC-VOUAUX, Philippe PELLUAU.

### **Étaient absents :**

Sylvine GAULTIER est porteuse d'un pouvoir de Aude LECLERC-VOUAUX,  
Sophie DESMIER est porteuse d'un pouvoir de Philippe PELLUAU.

M. Hervé VIGNERON est élu secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2020

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 19 voix Pour, 3 voix Contre et 1 abstention. Il est précisé que le mot opposition sera remplacé par le mot minorité.

\*\*\*

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal m'a attribuées le 23 mai 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 45, Rue de Laubinière
- Rue de Segré

Le Conseil Municipal émet aucune remarque.

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Décision modificative n° 1 – Budget Général
- Avenant n° 1 – Lot n° 3 – Maçonnerie

**2020-49 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Article L 2122-22 du CGCT**

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;

2° de fixer les tarifs des droits d'entrée aux manifestations organisées par la commune, les loyers des louages n'excédant pas douze ans.

3° de procéder dans les limites des montants inscrits au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur 90 000.00 € H.T. à ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du P.L.U. approuvé le 5 septembre 2017.

16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ; *lorsque ces actions concernent :*

*1° les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;*

*2° les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;*

*3° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal, sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause ;*

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé de 300 000 € ;

### **2020-50 ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le nombre maximum de membres à un conseil d'administration d'un CCAS est de 17 dont Monsieur le Maire, Président de droit. Après chaque renouvellement de conseillers municipaux, il revient au conseil municipal de désigner 8 conseillers municipaux, qui siégeront au CCAS.

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Sont candidats : Dorinne BALOCHE – Sylvine GAULTIER – Sophie BALLU – Armelle JOLYS – Hervé VIGNERON – Roger RICARD – Loïc LACROIX – Philippe PELLUAU

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 voix :

Dorinne BALOCHE – Sylvine GAULTIER – Sophie BALLU – Armelle JOLYS – Hervé VIGNERON – Roger RICARD – Loïc LACROIX – Philippe PELLUAU

### **2020-51 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION ELABORATION DU P.L.U.**

Il est proposé de désigner 7 membres à cette commission.

Sont candidats : Patrick GAULTIER – Norbert LIVENAIS – Roger RICARD – David HOCDE – Thierry CHEVALIER – Claude PAILLARD – Claude JUGE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix : Patrick GAULTIER – Norbert LIVENAIS – Roger RICARD – David HOCDE – Thierry CHEVALIER – Claude PAILLARD – Claude JUGE

### **2020-52 ELECTION DES DELEGUES A TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres pour le représenter au sein du Syndicat départemental « Territoire Energie Mayenne »

Sont candidats :

délégué titulaire : Claude PAILLARD      délégué suppléant : Philippe PELLUAU

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

délégué titulaire : Claude PAILLARD      délégué suppléant : Philippe PELLUAU

### **2020-53 ELECTION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Les 6 membres élus de la commission d'appel d'offres ( 3 titulaires et 3 suppléants) le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire ou son remplaçant est membre de droit et président de cette commission d'appel d'offres.

Sont candidats :

#### **délégués titulaires**

#### **délégués suppléants**

Christelle EVAIN

Sophie BALLU

Patricia BOURGEAIS

Hervé VIGNERON

Sophie DESMIER

Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

#### **délégués titulaires**

#### **délégués suppléants**

Christelle EVAIN

Sophie BALLU

Patricia BOURGEAIS

Hervé VIGNERON

Sophie DESMIER

Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

### **2020-54 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION DES OPERATIONS ELECTORALES**

Les 5 membres de cette commission sont désignés selon les conditions suivantes :

Selon l'ordre du tableau sans que le maire et les adjoints puissent en être membres.

3 issus de la majorité et 2 issus de la minorité :

sont proposés dans l'ordre du tableau

pour la majorité : Roger RICARD – Loïc LACROIX – Thierry CHEVALIER

pour la minorité : Claude JUGE – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE : Claude JUGE ne souhaite pas être membre de cette commission, il est fait appel au suivant de la liste minoritaire : Sophie DESMIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ont désigné :

pour la majorité : Roger RICARD – Loïc LACROIX – Thierry CHEVALIER

pour la minorité : Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE – Sophie DESMIER

### **2020-55 ELECTION D'UN REFERENT VOIRIE INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal doit désigner 1 membre en tant que référent de la voirie communale hors agglomération auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Est candidat :

Thierry CHEVALIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

Est élu avec 23 Voix :

Thierry CHEVALIER

### **2020-56 ELECTION D'UN DELEGUE AU CNAS**

Le Conseil Municipal doit désigner 1 membre en tant que délégué au Comité National d'Action Social (CNAS)

Est candidate :

Dorinne BALOCHE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Est élue avec 23 Voix :

Dorinne BALOCHE

### **2020-57 ELECTION DES DELEGUES A L'OGEC**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres délégués à l'OGEC (1 titulaire et 1 suppléant)

Sont candidates :

déléguée titulaire : Christelle EVAIN

déléguée suppléante Sonia GUIOULLIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élues avec 23 Voix :

déléguée titulaire : Christelle EVAIN

déléguée suppléante Sonia GUIOULLIER

### **2020-58 ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DE JUMELAGE**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres en tant que délégués au Comité de Jumelage

Sont candidates :

Christelle EVAIN – Aude LECLERC-VOUAUX

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élues avec 23 Voix :

Christelle EVAIN – Aude LECLERC-VOUAUX

### **2020-59 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION CIRCULATION**

Le Conseil Municipal doit désigner 7 membres en tant que délégués à la commission circulation

Sont candidats :

Norbert LIVENAIS – Romain BRETON – Patricia BOURGEGEIS – Damien DESERT – Loïc LACROIX – Sonia GUIOULLIER – Sophie DESMIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Norbert LIVENAIS – Romain BRETON – Patricia BOURGEGEIS – Damien DESERT – Loïc LACROIX – Sonia GUIOULLIER – Sophie DESMIER

### **2020-60 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION MARCHE**

Le Conseil Municipal doit désigner 3 membres en tant que délégués à la commission marché

Sont candidats :

Mireille BEDOUEY – Norbert LIVENAIS – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Mireille BEDOUEY – Norbert LIVENAIS – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

### **2020-61 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION**

Le Conseil Municipal doit désigner 1 membre en tant que délégué à la commission locale d'insertion

Est candidate :

Dorinne BALOCHE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Est élue avec 23 Voix :

Dorinne BALOCHE

### **2020-62 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES CALAMITES AGRICOLES**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres en tant que délégués à la commission communale des calamités agricoles

Sont candidats :

Thierry CHEVALIER – Claude PAILLARD

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Thierry CHEVALIER – Claude PAILLARD

### **2020-63 ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSEE DE L'ARDOISE**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 membres en tant que délégués au conseil d'administration du musée de l'ardoise

Sont candidates :

Christelle EVAIN – Sophie BALLU

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élues avec 23 Voix :

Christelle EVAIN – Sophie BALLU

### **2020-64 ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Le Conseil Municipal doit désigner 6 membres en tant que délégués au conseil municipal des

Sont candidats :

Patricia BOURGEOIS – Claude PAILLARD – Aude LECLERC-VOUAUX – Hervé VIGNERON – Dorinne BALOCHE – Philippe PELLUAU

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Patricia BOURGEGAS – Claude PAILLARD – Aude LECLERC-VOUAUX – Hervé VIGNERON – Dorinne BALOCHE – Philippe PELLUAU

### **2020-65 ELECTION DES DELEGUES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Le Conseil Municipal doit désigner 3 membres en tant que délégués à l'office municipal des sports

Sont candidats :

Mireille BEDOUET – Norbert LIVENAS – Philippe PELLUAU

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Mireille BEDOUET – Norbert LIVENAS – Philippe PELLUAU

### **2020-66 ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES : AFFAIRES SOCIALES – AINES – CENTRE SOCIAL - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ainsi que l'adjoint en charge des dossiers. Les autres adjoints peuvent y siéger s'ils le souhaitent.

Adjointe : Dorinne BALOCHE -

Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres en tant que délégués à la commission des affaires sociales - aînés – centre social – conseil municipal des jeunes – fleurissement – espaces verts.

Sont candidats :

Sonia GUIOULLIER – Hervé VIGNERON – Sylvine GAULTIER – Sophie BALLU – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Sonia GUIOULLIER – Hervé VIGNERON – Sylvine GAULTIER – Sophie BALLU – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

### **2020-67 ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES : VOIRIE – MOBILIER URBAIN – AIRES DE JEUX – MATERIEL - EQUIPEMENTS SPORTIFS – LOTISSEMENTS – P.L.U.**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ainsi que l'adjoint en charge des dossiers. Les autres adjoints peuvent y siéger s'ils le souhaitent.

Adjoint : Norbert LIVENAS



Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres en tant que délégués à la commission Voirie – mobilier urbain – aires de jeux – matériel – équipements sportifs – lotissements – P.L.U.

Sont candidats

Damien DESERT – Patricia BOURGEOIS – Loïc LACROIX – Thierry CHEVALIER – Sophie DESMIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Damien DESERT – Patricia BOURGEOIS – Loïc LACROIX – Thierry CHEVALIER – Sophie DESMIER

**2020-68 ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES :  
AFFAIRES SCOLAIRES - ANIMATIONS CULTURELLES – ANIMATIONS DE  
QUARTIER – MUSEE DE L'ARDOISE – LE TOURISME – LE CLAS.**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ainsi que l'adjoint en charge des dossiers. Les autres adjoints peuvent y siéger s'ils le souhaitent.

Adjointe : Christelle EVAIN

Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres en tant que délégués à la commission des affaires scolaires – animations culturelles – animations de quartier – musée de l'ardoise – le tourisme – le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Sont candidats

Aude LECLERC-VOUAUX – Sonia GUIOULLIER – Armelle JOLYS – Sophie BALLU – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Aude LECLERC-VOUAUX – Sonia GUIOULLIER – Armelle JOLYS – Sophie BALLU – Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE

**2020-69 ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES : LE  
BATIMENT – L'ECLAIRAGE PUBLIC – LE CIMETIERE – L'AGRICULTURE –  
LES ILLUMINATIONS**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ainsi que l'adjoint en charge des dossiers. Les autres adjoints peuvent y siéger s'ils le souhaitent.

Adjoint : Claude PAILLARD

Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres en tant que délégués à la commission des bâtiments – l'éclairage public – le cimetière – l'agriculture – les illuminations.

Sont candidats

Roger RICARD – David HOCDE – Armelle JOLYS – Loïc LACROIX – Claude JUGE

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Roger RICARD – David HOCDE – Armelle JOLYS – Loïc LACROIX – Claude JUGE

**2020-70 ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES : LES FINANCES – LA COMMUNICATION – L’ECONOMIE – LES COMMERCES LOCAUX, L’ASSOCIATION DES COMMERCANTS – L’OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – LES ASSOCIATIONS**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ainsi que l’adjoint en charge des dossiers. Les autres adjoints peuvent y siéger s’ils le souhaitent.

Adjoint : Mireille BEDOUET

Le Conseil Municipal doit désigner 5 membres en tant que délégués à la commission des finances – la communication – l’économie – les commerces locaux – l’association des commerçants – l’office municipal des sports – les associations

Sont candidats

Romain BRETON – Damien DESERT – David HOCDE – Loïc LACROIX – Philippe PELLUAU.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus avec 23 Voix :

Romain BRETON – Damien DESERT – David HOCDE – Loïc LACROIX – Philippe PELLUAU.

**2020-71 ELECTION D’UN REFERENT LOCAL DE L’ALIMENTATION**

Le Conseil Municipal doit désigner 1 membre en tant que référent local de l’alimentation.

Est candidat :

Thierry CHEVALIER

Le Conseil Municipal procède au vote

Est élu par 23 Voix :

Thierry CHEVALIER

**2020-72 ELECTION D’UN REFERENT LOCAL AUPRES DU CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE**

Le Conseil Municipal doit désigner 1 membre en tant que référent local auprès du conseiller en énergie partagé

Est candidat :

David HOCDE

Le Conseil Municipal procède au vote

Est élu par 23 Voix :

David HOCDE

### **2020-73 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCDI) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PROPOSE les noms des commissaires suivants dans le cadre de la constitution de la future commission communale des impôts directs.

| Civilité | Prénom | Nom             | Date de naissance |            | Imposition directe locale | Adresse                              |
|----------|--------|-----------------|-------------------|------------|---------------------------|--------------------------------------|
| 1        | Mme    | Françoise       | PAILLARD          | 22/01/1960 | T TH - TF                 | 6 Allée des Tilleuls 53800 RENAZE    |
| 2        | M.     | Rémy            | GROSBOIS          | 09/06/1955 | T TH - TF                 | 19 rue du 11 Novembre 53800 RENAZE   |
| 3        | M.     | Patrick         | LANGLOIS          | 24/09/1953 | T TH - TF                 | 7 Allée des Marronniers 53800 RENAZE |
| 4        | Mme    | Odile           | ESNAULT           | 19/04/1947 | T TH - TF                 | 55bis Rue de la Gare 53800 RENAZE    |
| 5        | M.     | Marc            | MOREAU            | 18/05/1954 | T TH - TF                 | 3 Rue du Bois Pépin 53800 RENAZE     |
| 6        | M.     | Roger           | RICARD            | 30/08/1957 | T TH - TF                 | 56 Rue V. Fourcault 53800 RENAZE     |
| 7        | M.     | Claude          | FLEURIAU          | 10/11/1961 | T TH - FF                 | Le Bourg aux Nonains 53800 RENAZE    |
| 8        | M.     | Hubert          | HOCDE             | 26/12/1955 | T TH - TF                 | Rue de l'Espérance 53800 RENAZE      |
| 9        | Mme    | Marie-Madeleine | LECRIVAIN         | 04/04/1946 | T TH - TF                 | 38 Rue de Kirchheim 53800 RENAZE     |
| 10       | Mme    | Chantal         | ORILLARD          | 31/08/1951 | T TH - TF                 | 17 Rue du Bois Pépin 53800 RENAZE    |
| 11       | Mme    | Mireille        | BEDOUET           | 04/09/1967 | T TH - TF                 | 12 rue des Pomelins 53800 RENAZE     |
| 12       | M.     | Philippe        | BOUTIER           | 31/05/1959 | T TH - TF                 | La Renouillère 53800 RENAZE          |

|    |      |            |            |            |   |               |  |
|----|------|------------|------------|------------|---|---------------|--|
| 13 | M.   | André      | POISSON    | 17/02/1950 | T | TH - TF       | 10 Rue du Général de Gaulle 53800 RENAZE |
| 14 | Mme. | Armelle    | LACROIX    | 20/08/1966 | T | TH - TF       | 13 rue du Maine 53800 RENAZE             |
| 15 | M.   | Albert     | BAUDIC     | 01/11/1941 | T | TH - TF       | 17 Rue du 11 Novembre 53800 RENAZE       |
| 16 | M.   | Damien     | DESERT     | 26/02/1964 | T | CFE - TH - TF | 4 Chemin de la Coquais 53800 RENAZE      |
| 17 | M.   | Marc       | CIRON      |            | S | TF            | 1 Rue Bretagne 53100 MAYENNE             |
| 18 | Mme  | Christelle | TRICAUD    | 03/06/1969 | S | TH - TF       | 5 rue de Laubinière 53800 RENAZE         |
| 19 | M.   | Pierre     | PROD'HOMME | 05/01/1940 | S | TH - TF       | 19 Rue de Kirchheim 53800 RENAZE         |
| 20 | M.   | Serge      | THARAULT   | 03/02/1947 | S | TH - TF       | 10 B rue Pierre Gémin 53800 RENAZE       |
| 21 | Mme  | Colette    | PERRAULT   | 14/01/1951 | S | TH - TF       | 2 rue du Cormier 53800 RENAZE            |
| 22 | M.   | Bruno      | COURCELLE  | 25/07/1968 | S | TH - TF       | 13 rue du Chéran 53800 RENAZE            |
| 23 | M.   | Gérard     | BREMONT    | 07/10/1954 | S | TH - TF       | 1 Rue du Cormier 53800 RENAZE            |
| 24 | M.   | Bernard    | GAULTIER   | 01/06/1954 | S | TH - TF       | Romfort 53800 RENAZE                     |
| 25 | Mme  | Christiane | LANDRON    | 30/07/1950 | S | TH - TF       | 18 Rue du Maine 53800 RENAZE             |
| 26 | M.   | Gaëtan     | BEAUPERE   | 29/07/1963 | S | CFE - TF      | La Touplianies 49420 LA CHAPELLE HULLIN  |
| 27 | Mme  | Evelyne    | DESMOT     | 20/02/1964 | S | TH - TF       | 3 rue de la Gare 53800 RENAZE            |
| 28 | Mme  | Paulette   | RENE       | 26/01/1947 | S | TH - TF       | 4 Boulevard Pasteur 53800 RENAZE         |
| 29 | Mme  | Isabelle   | HOUENARD   | 06/06/1972 | S | TH - TF       | Chemin de Longchamp 53800 RENAZE         |
| 30 | M.   | Jean-Paul  | TRETON     | 21/10/1943 | S | TH - TF       | 15 Rue Bourdais 53800 RENAZE             |
| 31 | M.   | Michel     | LIZE       | 15/03/1947 | S | TH - TF       | Les Bleuets 53800 RENAZE                 |
| 32 | M.   | Daniel     | TREBOUET   | 26/08/1944 | S | TH - TF       | 21 Rue de Kirchheim 53800 RENAZE         |

### **2020-74 FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES AUX MAIRE ET ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire expose que l'enveloppe maximum qui peut être allouée aux élus est de :

51.60 % de l'Indice Brut Terminal pour le Maire soit 2 006.93 € / mois (valeur mai 2020)

19.80% de l'indice brut terminal pour chaque adjoint soit 770.10 € / mois (valeur mai 2020)

Lors du précédent mandat, les indemnités étaient les suivantes :

39.84% pour Monsieur le Maire : 1 549.54 € / mois – maxi 43%

14.93% pour chaque adjoint : 580.68 € / mois - maxi 16.50%

30 € par mois pour les conseillers municipaux, versés en 1 seule fois en fin d'année.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 19 Voix Pour et 4 Abstentions

**DECIDE** de fixer à compter du 23 mai 2020, date de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des adjoints, les indemnités suivantes :

43% de l'indice brut terminal pour le Maire soit : 1 672.44 € brut / mois (valeur mai 2020)

16.50% de l'indice brut terminal pour chaque adjoint soit : 641.75 € brut / mois (valeur mai 2020)

40 € brut / mois pour chaque conseiller versés en 1 seul fois en fin d'année.

## PERSONNEL

### **2020-75 MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL :**

La pandémie COVID-19 a mis en évidence l'intérêt du télétravail.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**OFFRE** cette possibilité aux agents dans le cadre de leur travail.

**PRECISE** les certaines conditions qui seront reprises dans un règlement :

**Les bénéficiaires** : les fonctionnaires et agents contractuels de droit public

**Lieu d'exercice** : au domicile de l'agent

**Quotité** : maxi 2 jours par semaine, ce seuil peut s'apprécier sur une base mensuelle

**Procédure** : Sur demande écrite de l'agent qui précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment les jours de la semaine travaillés sous cette forme ainsi que le lieu d'exercice.

La collectivité apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service.

**Durée** : la durée de l'autorisation est d'un an maximum, en cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

**Fin** : A tout moment à l'initiative de la collectivité ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de 2 mois, ce délai peut être réduit en cas d'initiative de la collectivité pour nécessité de service dûment motivée.

**Aspects matériels :** Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts en charge découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment les coûts des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que la maintenance de ceux-ci.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place le télétravail et le règlement s'y rapportant.

## CULTURE

### **2020-76 DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE EXPOSITION SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE DU 16 AVRIL AU 18 AVRIL 2021 :**

Amélia TOUIN est une jeune renazéenne en fac d'histoire à Angers. Elle souffre de dyslexie et de dysorthographe. Elle doit présenter un oral de fin de L3 en mai 2021 pour espérer être prise en Master.

Son projet consiste en une exposition sur la seconde guerre mondiale. Elle souhaite que les personnes comme elle porteuses d'handicap puissent avoir accès à cette exposition en adaptant les supports.

Elle accueillerait les élèves (cm2 et 3<sup>ème</sup>) – la résidence autonomie, le vendredi

Le samedi et le dimanche serait ouvert à tout public.

Outre la mise à disposition gratuite de la salle omnisports du jeudi matin au dimanche soir, Amélia TOUIN demande la prise en charge du vin d'honneur et/ou une participation et/ou une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la mise à disposition gratuite de la salle omnisports, tapis, barrières... pour l'exposition sur la seconde guerre mondiale qui aura lieu du 16 au 18 avril 2020.

**ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à Amélia TOUIN pour l'aider à mener à bien son projet d'exposition sur la seconde guerre mondiale, support de son mémoire de L3.

## AFFAIRES FINANCIERES

### **COMPTE DE GESTION**

#### **2020-77 COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET GENERAL**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2019 du budget général de la Commune, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2019 aux écritures du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget général.

### **2020-78 COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2019 des ateliers industriels, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2019 aux écritures du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget des ateliers industriels.

### **2020-79 COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du compte de gestion 2019 du lotissement du Maine, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2019 aux écritures du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget du lotissement du Maine.

### **2020-80 COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du compte de gestion 2019 du lotissement Victor Hugo, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2019 aux écritures du Compte Administratif 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget du lotissement Victor Hugo.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS**

---

### **2020-81 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ATELIERS INDUSTRIELS**

Lecture est donnée par Monsieur Le Maire, du Compte Administratif 2019 du budget des ateliers industriels, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2019 du budget des ateliers industriels :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 16 568.21 €

Recettes : 18 101.22 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 432.18 €

### **2020-82 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2019 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2019 du budget du lotissement du Maine :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 259 421.09 €

Recettes : 259 421.09 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 468 212.02 €

Recettes : 259 231.09 €

### **2020-83 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2019 du budget du lotissement V. HUGO, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2019 du budget du lotissement Victor Hugo :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 63 401.66 €

Recettes : 77 893.98 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 93 404.50 €

Recettes : 30 002.84 €

### **2020-84 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET GÉNÉRAL**

Lecture est donnée par Monsieur le Maire, du Compte Administratif 2019 du budget général, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2019 du budget général :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 2 271 456.64 €



Recettes : 2 589 468.40 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 165 936.97 €

Recettes : 1 256 844.16 €

**AFFECTATION DES RESULTATS**

---

**2020-85 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL**

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de 318 011.76 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AFFECTE** l'excédent de fonctionnement 2019 à la section d'investissement, pour autofinancer de nouveaux investissements.

**2020-86 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DES ATELIERS INDUSTRIELS**

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels est excédentaire de 1 533.01 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**REPREND** l'excédent de fonctionnement 2019 en totalité en section de fonctionnement.

**2020-87 ADMISSIONS EN NON VALEUR :**

Sur proposition de la trésorerie de Craon,

Vu la décision de de la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne ayant prononcée l'effacement des dettes en date du 30/01/2020,

Vu les P.V. de carence,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADMET** en non- valeur la somme de 331.30 € correspondant à des cantines de 2018, 2019 et 2020,

**ADMET** en non-valeur la somme de 488.75 € correspondant à des impayés de cantines et de jardins familiaux.

## **2020-88 FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL :**

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** la décision modificative suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses :**

023 virement à la section d'investissement **+31 560**

#### **Recettes :**

73111 Taxes foncières et d'habitation **+16 160**

74834 Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières **- 58**

74835 Etat – Compensation au titre des exonération de la TH **+ 3 523**

7411 Dotation forfaitaire **+ 640**

74121 / 74121 Dotation de Solidarité Rurale **+11 470**

74127 Dotation nationale de péréquation **- 175**

**Total :** **+31 560**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses :**

#### **OPERATION 152 – VOIRIE**

2315 Installations, matériel et outillage technique **+31 560**

(réfection rue des Pomelins ( en partie ) – du Bois Pépin ( échange entre le CD53 et la commune ) – Placette Aragon et Chemin de la Giraudaie)

#### **Recettes :**

021 virement de la section de fonctionnement **+31 560**

### **BATIMENTS**

## **2020-89 AVENANT N° 1 – LOT N° 04 CHARPENTE METALLIQUE – ENTREPRISE CONSTRUCTIONS MARTIN :**

M. le Maire expose la nécessité de mettre en place d'une poutre métallique dans les locaux annexes. : + 2 746.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le devis proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

#### **2020-90 AVENANT N° 1 – LOT N°19 GRADINS ESCAMOTABLES – ENTREPRISE HUGON**

M. le Maire expose le choix de mettre en place des plinthes avant fixes au gradin escamotable : + 2 480.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le devis proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

#### **2020-91 AVENANT N° 1 – LOT N°15 CARRELAGE – FAIENCE – ENTREPRISE DOMAS**

M. le Maire expose le choix du changement de format de carrelage, le rabotage et le ponçage des sols béton – la mise en place d'un isolant en lieu et place de l'isolation du plafond du sous-sol) : + 15 587.49 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le devis proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

#### **2020-92 AVENANT N° 1 – LOT N°12 ELECTRICITE – ENTREPRISE LENOIR**

M. le Maire expose le choix de la mise en place d'une armoire TGBT pour comptage tarif jaune – d'un éclairage encastré rond à LED dans l'entrée – la mise en place d'une prise de scène 32 A : + 3 245.00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le devis proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

#### **2020-93 AVENANT N° 1 – LOT N° 03 MACONNERIE – ENTREPRISE MJCD:**

M. le Maire expose le choix d'un piochage de l'enduit soufflé, de la passivation des ferrailles et du raccord d'enduit gris taloché sous la terrasse : + 760 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le devis proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 s'y rapportant.

### **2020-94 DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT TERRITOIRE/REGION**

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2017, approuvant le contrat de territoire régional 2017-2020,

Considérant que les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments communaux ou d'installation de panneaux photovoltaïques peuvent être soutenus à hauteur de 30% du montant H.T. du projet (avec une aide maximum de 30 000 €)

Considérant le caractère de cet équipement culturel structurant pour le territoire,

Considérant le projet de rénovation de la salle communale de l'Escale à RENAZE,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**SOLLICITE** une subvention au titre du CTR 2017-2020 du PAYS DE CRAON :

Au titre de l'aide aux projets de rénovation énergétique du patrimoine des communes (production d'énergies renouvelables – installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics communaux) –

Soit 30% de 42 323 € = **12 697 €**

Au titre d'équipement culturel structurant pour le territoire  
10 % de la totalité des travaux – aide aux projets de rénovation énergétique du patrimoine

Soit 10% de 800 850 € : 80 085 – 12 697 = **67 388 €**

### **2020-95 LOCATION LOGEMENT RUE DES SPORTS - APPARTEMENT DU CSI**

Mme Pauline MAILLARD, dernière agente recrutée aux services des espaces verts, occupe un appartement du CSI depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Le loyer mensuel est de 302.16 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** à 302.16 € le loyer mensuel du logement du CSI à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020,

**INDEXE** le loyer sur l'indice INSEE de révision des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, soit l'indice 130.57 € au T1 2020.

La révision aura lieu chaque année au 1<sup>er</sup> mai selon cet index.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette location.

**2020-96 DEMANDE DE SUBVENTION CAF – AGRANDISSEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE E. GUILLARD-ST JOSEPH :**

M. le Maire expose le projet d'agrandissement de l'accueil périscolaire E. GUILLARD,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**SOLLICITE** la CAF de la Mayenne en complément de la DETR dans le projet suivant :

**Agrandissement de l'accueil périscolaire Ernest Guillard – St Joseph :**

**DEPENSES :**

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Coût H.T. des travaux :           | 45 707.43 |
| Coût des honoraires M.O.          | 4 342.21  |
| Contrôles SPS et Techniques       | 3 000.00  |
| Divers et imprévues               | 1 500.00  |
| Mobiliers et premiers équipements | 5 000.00  |
|                                   | -----     |
|                                   | 59 549.64 |

**RECETTES :**

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| CAF Subvention (35.46%) | 21 114.90 |
| D.E.T.R.                | 26 524.82 |
| Autofinancement (20%)   | 11 909.92 |
|                         | -----     |
|                         | 59 549.64 |

**VOIRIE**

**2020-97 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** M. le Maire à encaisser la redevance d'occupation du domaine public de GRDF au titre de l'année 2020 pour un montant de 656 €.

**ASSOCIATIONS**

**2020-98 DEMANDE DE SUBVENTION BOULE BRETONNE**

Monsieur le Maire a reçu en mairie M. le président de la Boule Bretonne. Ce dernier lui a fait part de travaux de réfection de la toiture justifiés par des factures d'un montant total de 2 752.66 €.

M. le Maire expose que cette association est une des seules à Renazé à être propriétaire des locaux qu'elle occupe et de ce fait elle assume la totalité des charges de propriété, alors que les autres associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des équipements communaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 918 € correspondant au tiers de la dépense supportée par l'association.

### **2020-99 ADHESION 2020 – FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RENOUVELLE** son adhésion annuelle à la fondation du patrimoine pour un montant de 160 € correspondant à la strate démographique de la collectivité.

### **INTERCOMMUNALITE**

- Compte rendu du conseil communautaire du 15 juin 2020 :

Patrick GAULTIER donne lecture du compte rendu du conseil communautaire du 15 juin 2020. Il met en avant les aides possibles aux entreprises subissant des pertes de chiffres d'affaires liées à la COVID-19. Des avances remboursables de 3 500 € à 10 000 € sont possibles par la Région pour les entreprises de moins de 20 salariés. Pour les entreprises de moins de 10 salariés la CCPC avec le CD53 aident à hauteur de 1 500 € les entreprises. Il invite les élus à faire connaître ces dispositions.

### **INFORMATIONS :**

#### **Affaires scolaires :**

Christelle EVAÏN fait le point sur la reprise des écoles.

La DDEC 53 nous a informé du départ de M. Yvan GERBOIN à la rentrée prochaine, il sera remplacé par Maryline FREULON.

La remise des dicos aux futurs élèves de 6<sup>ème</sup> est prévue le 2 juillet 2020. Elle sera conditionnée à l'approvisionnement de l'édition 2021 à cette date. Un courrier d'invitation vous sera transmis.

#### **Jury d'assises :**

Le tirage au sort aura lieu vendredi prochain à 11 H salle du conseil municipal.

### **Utilisation de la salle omnisports :**

Sophie DESMIER demande si la reprise des sports collectifs est possible dans les salles de sports. Il est répondu qu'à la date d'aujourd'hui, il est interdit la pratique des sports collectifs et de combat.

### **Musée de l'ardoise :**

Christelle EVAÏN informe que le musée de l'ardoise rouvrira du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2020. C'est Manon VERON qui sera le guide. Les visites se feront par groupes de 10 maxi à 14 H 30 et 16 H, possibilité de réserver mais ce n'est pas une obligation.

### **Affaires générales :**

Monsieur le Maire rappelle que la visite des équipements publics est programmée samedi 20 juin 2020 à partir de 9 H 30 – rendez-vous place de l'Europe – si possible à bicyclette

### **Mobilier Urbain :**

Claude JUGE indique le manque de poubelles dans le secteur autour de l'église et de la place de l'avant-garde. De ce fait, de nombreux papiers sont constatés au sol. Il est vrai que le nombre de poubelles est certainement insuffisant dans le secteur.

### **DSIL – dotation de soutien à l'investissement local :**

Monsieur le Maire informe que le dossier du cheminement doux et la piste cyclable Rue des Vignes a été retenu par la Préfecture et est subventionné à hauteur de 46 122 € soit 66% de la dépense.

### **Mayenne Habitat :**

Mayenne Habitat nous a informé que le cabinet DAMIEN DUBRAY de Loiron – Ruillé en groupement d'études BECB et LCA avait été désigné en qualité de maître d'œuvre de la construction de 4 pavillons en 2021 Allée Antoine de St Exupéry.

### **Prochain conseil municipal :**

Il aura lieu le 8 septembre 2020 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.